



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement,
der Ausbildung und Forschung DEFR

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

Rapport sur les résultats de la consultation relative à l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni

Table des matières

1	Bref aperçu de la proposition	3
2	Vue d'ensemble de la consultation	3
3	Résultats de la consultation par destinataires	4
3.1	Cantons	4
3.2	Partis politiques	4
3.3	Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	5
3.4	Associations faîtières de l'économie suisse	5
3.5	Autres	5
4	Résultats de la consultation par thèmes.....	6
4.1	Risques temporaires pour l'économie en cas de sortie non ordonnée du Royaume-Uni de l'UE et lacunes dans le domaine des obstacles techniques au commerce.....	6
4.2	Introduction de contingents tarifaires bilatéraux	6
4.3	Règles d'origine	6
4.4	Protection de la propriété intellectuelle	7
4.5	Absence de dispositions relatives à l'environnement et au travail	7
4.6	Développement des relations bilatérales.....	7
5	Résumé.....	8
6	Liste des participants à la consultation et des abréviations	9

1 Bref aperçu de la proposition

Dès octobre 2016, le Conseil Fédéral s'est fixé pour objectif de garantir autant que possible les droits et obligations existants à l'égard du Royaume-Uni au-delà de son retrait de l'Union Européenne (UE) et de les étendre dans certains domaines (stratégie « *Mind the Gap* »). Dans cette optique, la Suisse et le Royaume-Uni ont négocié un accord commercial (ci-après accord commercial Suisse-RU)¹. Ce dernier a été signé le 11 février 2019. Le Conseil Fédéral a ouvert ensuite la procédure de consultation relative à l'accord commercial Suisse-RU le 15 mai 2019. Elle a pris fin le 5 septembre 2019.

L'accord commercial Suisse-RU pose les bases des futures relations économiques et commerciales avec le Royaume-Uni suite au retrait du Royaume-Uni de l'UE (respectivement suite la fin d'une éventuelle phase transitoire). Les relations existantes entre la Suisse et le Royaume-Uni sur le plan économique et commercial reposent en grande partie sur une série d'accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. Dans ce contexte, l'accord commercial Suisse-RU couvre notamment l'accord de libre-échange de 1972², l'accord sur les marchés publics³, l'accord de lutte contre la fraude⁴, l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité⁵ (ARM) et l'accord agricole⁶. L'accord commercial Suisse-RU réplique autant que possible les droits et obligations économiques et commerciaux découlant des accords bilatéraux Suisse-UE, et prévoit que des discussions exploratoires visant à développer ces relations bilatérales soient menées.

2 Vue d'ensemble de la consultation

La consultation a eu lieu du 15 mai au 5 septembre 2019. Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national ainsi que les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national ont été invités à soumettre leurs prises de position.

Au cours de la consultation, 48 avis ont été reçus. 41 prises de positions sont favorables au projet d'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni. 2 ont exposé une opinion neutre. Dans 5 prises de position, certains aspects de l'accord commercial Suisse-RU ont été jugés de manière critique. Aucune partie ne s'est prononcée contre l'accord.

¹ Cet accord est accompagné d'une déclaration conjointe relative aux règles d'origines. En outre, un accord additionnel visant à étendre certaines dispositions de l'accord commercial à la Principauté de Liechtenstein au titre du traité douanier Suisse–Liechtenstein a été conclu. Par souci de simplification, sauf indication spécifique la mention « accord commercial » dans le texte qui suit doit être lue comme englobant les trois textes mentionnés.

² Accord du 22 juillet 1972 entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne (RS **0.632.401**)

³ Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics (RS **0.172.052.68**)

⁴ Accord du 26 octobre 2004 de coopération entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, pour lutter contre la fraude et toute autre activité illégale portant atteinte à leurs intérêts financiers (RS **0.351.926.81**)

⁵ Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (RS **0.946.526.81**)

⁶ Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles (RS **0.916.026.81**)

Tableau 1 : Approbation/rejet de l'accord commercial Suisse-RU

	Accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni
Favorable	41
Neutre	2
En partie critique	5
Rejet	-
Sans réponse	16
Total	64

Au total, 51 acteurs ont directement été invités à soumettre leur prise de position. Parmi ces derniers, 35 ont soumis leur prise de position concernant l'accord commercial Suisse-RU. En outre, 13 autres acteurs nous ont aussi adressé une prise de position.

Tableau 2 : Retours sur la consultation par destinataires

	Destinataires invités à répondre	Retours reçus
Cantons	26	25
Conférence des gouvernements cantonaux	1	0
Partis politiques représentés à l'Assemblée Fédérale	13	4
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	3	2
Associations faîtières de l'économie	8	4
Autres		13
Total	51	48

Ce rapport explique les résultats de la procédure de consultation. Toutes les prises de position reçues ont été publiées⁷.

3 Résultats de la consultation par destinataires

3.1 Cantons

Des 26 cantons invités à répondre, 25 (**AR, AI, AG, BL, BS, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SO, SG, TI, TG, UR, VS, VD, ZG, ZH**) ont soumis une prise de position concernant l'accord commercial Suisse-RU. Tous sont favorables à l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni. De manière générale, les cantons saluent le fait qu'en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE, l'accord commercial Suisse-RU permette d'éviter l'émergence d'un vide juridique dans les relations commerciales entre la Suisse et le Royaume-Uni, qu'il maintienne autant que possible les relations actuelles entre les deux pays, et qu'il pose les bases pour l'expansion des relations économiques bilatérales.

3.2 Partis politiques

Quatre partis politiques représentés à l'Assemblée Fédérale (**PLR, PSS, PVL** et **UDC**) ont soumis une prise de position au sujet de l'accord commercial Suisse-RU. Ces partis se sont tous prononcés en faveur de l'accord commercial Suisse-RU.

Le **PLR** revendique que le Conseil Fédéral examine les possibilités d'une future coopération étroite dans le domaine de la recherche avec le Royaume-Uni, en-dehors des programmes européens correspondants.

⁷ https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/3052/Avis_Accord_commercial_CH-UK.pdf

Le **PSS** souligne que l'accord envoie un signal non désiré selon lequel le retrait d'un État membre de l'UE est facile à gérer. Cela tient en particulier au fait que l'accord commercial entre la Suisse et la Grande-Bretagne fait référence au droit de l'UE.

Le **PVL** se félicite que l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni offre une importante sécurité juridique pour la poursuite des relations économiques avec le Royaume-Uni. Afin d'établir rapidement une sécurité juridique dans le cadre des relations commerciales avec l'UE, ils demandent au Conseil Fédéral de conclure également l'accord institutionnel avec l'UE.

L'**UDC** est également favorable à la poursuite de l'expansion des relations économiques bilatérales.

3.3 Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

L'Association des communes suisses (**ACS**), l'Union des villes suisses (**UVS**) ainsi que le Groupement suisse pour les régions de montagne (**SAB**) ne nous ont pas envoyé de prise de position substantielle concernant l'accord commercial Suisse-RU.

3.4 Associations faïtières de l'économie suisse

Parmi les représentants des associations faïtières de l'économie suisse, la Fédération des entreprises suisses (**economiesuisse**), l'Union suisse des arts et métiers (**USAM**), l'Union suisse des paysans (**USP**) et l'Union syndicale suisse (**USS**) ont pris part à la procédure de consultation. Elles soutiennent l'accord commercial Suisse-RU, mais avancent des points de vue assez diversifiés.

Les syndicats (**USS**) soulignent que l'accord commercial Suisse-RU n'offre pas de sécurité contre les distorsions économiques internationales pouvant résulter d'une sortie non-ordonnée du Royaume-Uni de l'UE. L'**USS** salue cependant la conclusion parallèle d'une déclaration commune sur le développement et la modernisation de l'accord commercial Suisse-RU. L'**USS** regrette toutefois que l'accord commercial Suisse-RU ne contienne pas de dispositions relatives aux normes de travail/environnementales.

Les représentants de la paysannerie (**USP**) jugent de manière critique l'objectif de poursuite de la libéralisation du commerce, stipulé dans l'accord commercial Suisse-RU. L'**USP** redoute qu'une libéralisation du marché agricole allant au-delà du niveau convenu avec l'UE ait des conséquences graves pour l'agriculture suisse. En ce sens, l'**USP** est favorable à l'accord commercial Suisse-RU, à condition que les obligations de cet accord n'entraînent pas plus de libéralisation du marché agricole, et que le niveau de protection actuel des frontières soit maintenu.

Economiesuisse et l'**USAM** soutiennent l'accord commercial et argumentent pour un développement des relations économiques avec le Royaume-Uni.

3.5 Autres

13 autres groupes d'intérêt ont participé à la procédure de consultation relative à l'accord commercial Suisse-RU. Ainsi, l'Association suisse des gérants de fortune (**ASG**), l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (**ASSAF**), la Chambre de commerce de Bâle (**CCB**), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (**CCIG**), la Fédération du commerce (**Commerce suisse**), le Centre patronal (**CP**), la Fédération des entreprises romandes (**FER**), la Fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration (**GastroSuisse**), les Hôpitaux de Suisse (**H+**), l'Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche (**Interpharma**), l'Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences (**Scienceindustries**), la Fédération textile suisse (**Swiss textiles**) et l'Union maraîchère suisse (**UMS**) ont soumis une prise de position.

Si la majorité de ces groupes d'intérêts (**CCB, CCIG, Commerce Suisse, CP, FER, GastroSuisse, H+, Interpharma, scienceindustries, Swiss textiles**) soutiennent sans retenue l'accord commercial Suisse-RU, trois associations émettent un point de vue critique envers cet accord. L'**ASSAF** et l'**UMS** critiquent les contingents bilatéraux alloués au Royaume-Uni dans le cadre de l'accord pour certains produits agricoles. L'**ASG** regrette que l'accord n'apporte aucune amélioration pour le secteur des services financiers.

4 Résultats de la consultation par thèmes

4.1 Risques temporaires pour l'économie en cas de sortie non ordonnée du Royaume-Uni de l'UE et lacunes dans le domaine des obstacles techniques au commerce

Etant donné qu'en cas de sortie non ordonnée du Royaume-Uni de l'UE, les accords bilatéraux existants entre la Suisse et l'UE dans le domaine commercial ne peuvent être complètement remplacés par l'accord commercial Suisse-RU, différentes associations économiques (**CCB, economieuisse, swiss textiles** et l'**USS**) et cantons (notamment **AG, BL, LU** et **NE**) relèvent des risques pour l'économie suisse (et en particulier pour les secteurs touchés). Ils sont inquiets notamment parce que les chapitres de l'ARM relatifs aux produits médicaux, à certains instruments de précision et aux équipements électriques ne sont pas applicables pour le moment, en raison du fait que la reconnaissance de l'équivalence n'est pas garantie pour les réglementations concernées entre l'UE et le Royaume-Uni. Par conséquent, ils sont favorables à ce que les lacunes existantes dans l'accord commercial Suisse-RU soient comblées dès que possible, et ils saluent les travaux visant à développer l'accord commercial Suisse-RU (y. c. la recherche de solutions pour les chapitres restants de l'ARM).

4.2 Introduction de contingents tarifaires bilatéraux

L'**ASSAF** et l'**UMS** s'opposent aux contingents tarifaires bilatéraux introduits dans l'accord commercial Suisse-RU dans le but d'assurer la continuité des flux commerciaux existants. Cela parce que les contingents tarifaires correspondants pour les importations en provenance de l'UE au titre de l'accord agricole n'ont pas été réduits, respectivement renégociés, ce qui mène à une hausse des contingents tarifaires pour les importations en Suisse. L'**UMS** reconnaît que les contingents correspondants n'ont pas été épuisés dans le passé et qu'aucun dommage direct sur les producteurs suisses n'est attendu. L'**ASSAF** et l'**UMS** redoutent cependant qu'un précédent en cas de sortie de l'UE d'autres pays membres de l'UE ne soit créé et que cette pratique puisse être reprise dans le cadre d'autres accords, comme par exemple l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

4.3 Règles d'origine

Swiss Textiles relève que dans le cas d'une sortie non-ordonnée du Royaume-Uni de l'UE, l'industrie textile serait plus durement touchée que d'autres secteurs, en raison des possibilités restreintes de cumul des règles d'origines. Dans le cadre des échanges bilatéraux entre la Suisse et le Royaume-Uni, le cumul avec des matières originaires de l'UE ne pourra dorénavant s'appliquer qu'à condition qu'il existe soit un accord de libre-échange entre toutes les parties soit un accord sur la coopération administrative entre le Royaume-Uni et l'UE. Si l'origine préférentielle était perdue lors de l'importation en provenance de Suisse dans l'UE, en cas de cumul avec des matières originaires du Royaume-Uni, étant donné que d'importantes usines de production de textiles sont situées au Royaume-Uni, quelques entreprises textiles suisses supporteraient des coûts supplémentaires en cas de sortie non-ordonnée du Royaume-Uni de l'UE.

Swiss Textiles reconnaît toutefois que ce problème ne peut être résolu dans le cadre de l'accord commercial Suisse-RU, mais que des adaptations de l'ALE Suisse-UE, de la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes (convention

PEM) et / ou un accord entre l'UE et le Royaume-Uni sont nécessaires. La branche textile demande donc à l'administration suisse d'œuvrer en faveur d'un achèvement rapide des négociations sur une nouvelle convention PEM.

4.4 Protection de la propriété intellectuelle

Economiesuisse et **Scienceindustries** se félicitent d'une éventuelle modernisation de l'accord commercial et soulignent qu'il existe d'importantes possibilités d'amélioration, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle. **Interpharma** fait remarquer, dans ce contexte, que l'accord de libre-échange de 1972 entre la Suisse et l'UE ne contient aucune disposition relative à la protection de la propriété intellectuelle, un domaine d'importance pour l'industrie pharmaceutique. Il importe donc de préserver au moins le statut quo, actuellement valable au Royaume-Uni en tant que membre de l'UE, dans ce domaine.

4.5 Absence de dispositions relatives à l'environnement et au travail

L'**USS** regrette que l'accord commercial Suisse-RU ne contienne pas de dispositions relatives à des standards environnementaux et du travail, alors que les accords récents de libre-échange conclus par la Suisse contiennent en règle générale un chapitre sur la durabilité. L'**USS** espère par conséquent que lors des discussions relatives à la modernisation de l'accord commercial Suisse-RU, l'insertion d'un chapitre sur la durabilité sera considéré de façon prioritaire.

4.6 Développement des relations bilatérales

Différents cantons (**AG, AR, BE, BL, FR, GE, LU, NE, VS, ZH**) félicitent expressément les efforts déployés par le Conseil Fédéral visant un développement des relations, et espèrent que les lacunes existantes seront bientôt comblées (en particulier en ce qui concerne les obstacles techniques au commerce ; **AG, BL, LU, NE, ZH**) et que des domaines complémentaires seront réglementés le plus rapidement possible (en particulier le domaine des services ; **GE**). Cela est aussi demandé par plusieurs associations faïtières de l'économie (**Centre Patronal, economiesuisse, CCB, Interpharma, scienceindustries, USAM, Swiss Textiles, ASG**) ainsi que par l'UDC et le PLR. En outre, l'**USAM** suggère de soutenir une adhésion du Royaume-Uni à l'Association européenne de libre-échange (EFTA, European Free Trade Association).

L'**ASG** regrette que l'accord commercial Suisse-RU n'apporte pas d'améliorations substantielles pour le secteur des services financiers (en particulier dans le domaine des services bancaires et des investissements). Ils demandent en conséquence de mettre en œuvre dès que possible les discussions exploratoires prévues concernant un développement des relations commerciales, afin – entre autres – de négocier un accord sur mesure relatif aux services financiers, d'établir un engagement commun pour le soutien et le respect de normes globales en matière de surveillance financière et de développer une approche commune de soutien à la libéralisation du commerce des services à l'échelle mondiale.

5 Résumé

L'objectif de la consultation relative à l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni était d'obtenir la vue la plus large possible des positions des principaux acteurs et des autres milieux intéressés par le sujet. Les conclusions les plus importantes pouvant être tirées des prises de positions reçues sont les suivantes:

- La grande majorité des acteurs sont clairement favorables au présent accord commercial Suisse-RU. Certains acteurs craignent les répercussions négatives sur l'économie en cas de sortie non-ordonnée du Royaume-Uni de l'UE, qui ne peuvent être complètement amorties par l'accord commercial Suisse-RU.
- Les prises de position en partie critiques émettent une opinion sur le fond positive concernant l'accord commercial négocié entre la Suisse et le RU, mais revendiquent cependant rapidement des ajustements, respectivement une prise en compte immédiate des considérations concernant le développement des relations économiques bilatérales.
- Aucun acteur consulté n'a exprimé d'opinion fondamentalement opposée à l'accord commercial Suisse-RU.

Les souhaits d'ajustements et les points critiques portent sur :

- Le fait que l'accord commercial Suisse-RU n'apporte aucune amélioration substantielle par rapport au statu quo (en particulier en ce qui concerne le commerce des services (financiers)).
- Le fait que tous les droits et obligations existants n'ont pu être repris dans la relation bilatérale.
- L'absence de dispositions relatives à l'environnement et au travail.
- Les nouveaux contingents tarifaires bilatéraux pour certains produits agricoles.
- L'objectif déclaré d'une poursuite de la libéralisation sans exclusion explicite des produits agricoles.

6 Liste des participants à la consultation et des abréviations

Cantons

AG	Argovie
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
BE	Berne
BL	Bâle-Campagne
BS	Bâle-Ville
FR	Fribourg
GE	Genève
GL	Glaris
GR	Grisons
JU	Jura
LU	Lucerne
NE	Neuchâtel
NW	Nidwald
OW	Obwald
SG	Saint-Gall
SH	Schaffhouse
SO	Soleure
SZ	Schwyz
TI	Tessin
TG	Thurgovie
UR	Uri
VD	Vaud
VS	Valais
ZG	Zug
ZH	Zurich
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux

Partis politiques représentés à l'Assemblée

CSPO	Parti chrétien-social du Haut-Valais
CSP-OW	Parti chrétien-social d'Obwald
LEGA	Ligue des Tessinois (Lega) Lega dei Ticinesi (Lega)
MCG	Mouvement Citoyens Genevois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC	Parti démocrate-chrétien
PES	Parti écologiste suisse
PEV	Parti évangélique suisse
PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux
PSS	Parti socialiste suisse
PST	Parti suisse du travail
PVL	Parti vert'libéral Suisse
UDC	Union Démocratique du Centre

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

ACS	Association des Communes Suisses
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
UVS	Union des villes suisses

Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

ASB	Association suisse des banquiers
economiesuisse	Fédération des entreprises suisses
SEC Suisse	Société suisse des employés de commerce
Travail.Suisse	Organisation faitière indépendante des travailleurs et travailleuses
UPS	Union patronale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse

Autres

ASG	Association Suisse des Gérants de Fortune
ASSAF	Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort
CCB	Chambre de commerce de Bâle
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
Commerce Suisse	Fédération du commerce
CP	Centre Patronal
FER	Fédération des Entreprises Romandes
GastroSuisse	Fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration
H+	Les Hôpitaux de Suisse
Interpharma	Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche
scienceindustries	Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences
Swiss Textiles	Fédération textile suisse
UMS	Union maraîchère suisse